



LEGENDE

- ● ● ● ● Limite communale
- ■ ■ ■ ■ Limite de zone
- ~ ~ ~ ~ ~ Courbe de niveau
- ☐☐☐☐☐ Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- ☐ * * * ☐ Bosquets à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ← Marge inopposable 10 m
- * * * * * Alignements d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ☐ Partiellement visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et/ou forestière
- Na** Secteur naturel humide boisé
- Nh** Secteur bâti en zone naturelle

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25
 contact@urba-services.fr

Commune de MAREST-SUR-MATZ

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :
 24 JUN 2013

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e